



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 224-19 C

Objet : RD - Réalisation de provisions pour dépréciation d'éléments d'actif et de reprises sur provisions sur les budgets eau potable et assainissement

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux
Arith
Barberaz
Barby
Bassens
Bellecombe-en-Bauges
Challes-les-Eaux
Chambéry

Christian Gogny
Pierre Gerard
David Dubonnet - Yvette Fetaz
Catherine Chappuis
Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Cognin
Curienne
Doucy-en-Bauges
Ecole
Jacob-Bellecombette
Jarsy
La Compôte
La Motte-en-Bauges
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Le Châtelard
Le Noyer
Les Déserts
Lescheraines
Montagnole
Puygros

Josette Rémy
Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot - Viro - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Saint-Alban-Leysse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Sainte-Reine
Saint-François de Sales
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Annick Bonniez
Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Pierre Duperier
Damien Regairaz
Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
Dominique Pommat
Philippe Gamen
Michel André
Albert Darvey
Jean-Maurice Venturini
Michel Dyen
Christophe Richel
Hubert Marechal
Bernard Januel
Jean-Marc Léoutre
Louis Caille
Daniel Rochaix
Jérôme Esquevin
Jean-Pierre Coendoz
Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3
de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux

- conseillers excusés : 12
Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Julien Donzel - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Mustapha Hamadi - Pierre Hemar - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 224-19 C

objet **RD - Réalisation de provisions pour dépréciation d'éléments d'actif et de reprises sur provisions sur les budgets eau potable et assainissement**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que Grand Chambéry délibère chaque année en vue de la réalisation de provisions sur les budgets eau potable et assainissement.

Compte tenu du travail entrepris par les services de Grand Chambéry et de la Trésorerie municipale, des recouvrements et des admissions en non-valeur ont été opérés de la manière suivante en 2019 :

- sur le budget eau potable, il a été admis en non-valeur 64 062,58 € en 2019,
- sur le budget assainissement, il a été admis en non-valeur 49 150,96 € en 2019.

Le risque d'admission en non-valeur ayant été provisionné en 2018, il convient de réaliser :

- une reprise sur provision de 64 062,58 € pour le budget eau potable,
- une reprise sur provision de 49 150,96 € pour le budget assainissement.

Il convient de couvrir le risque de l'insolvabilité des abonnés concernés en portant la provision cumulée du budget eau potable à 2 161 672,22 € par la création d'une provision en 2019 au titre de l'année 2019 de 390 000 €, et de porter la provision cumulée du budget assainissement à 2 183 587,22 € par la création d'une provision en 2019 au titre de l'année 2019 de 390 000 €.

En conséquence, la constitution de ces provisions permet la couverture du risque à plus de 90 %.

Montants des provisions constituées et reprises annuellement

Exercices	REGIE DE L'EAU POTABLE			REGIE DE L'ASSAINISSEMENT		
	Provisions constituées	Provisions reprises	Solde	Provisions constituées	Provisions reprises	Solde
Antérieur à 2011	0,00	0,00	414 959,21	0,00	0,00	354 959,21
2012		200 200,00	214 759,21	0,00	170 500,00	184 459,21
2013	45 000,00	126 000,00	133 759,21	45 000,00	94 000,00	135 459,21
2014		110 710,00	23 049,21	0,00	122 204,00	13 255,21
2015	0,00		23 049,21	0,00	0,00	13 255,21
2016	1 258 000,00		1 281 049,21	1 300 000,00	0,00	1 313 255,21
2017	400 000,00	190 000,00	1 491 049,21	330 000,00	144 000,00	1 499 255,21
2018	0,00	0,00	1 491 049,21	0,00	0,00	1 499 255,21
02/05/2019	500 000,00	155 314,41	1 835 734,80	500 000,00	156 517,03	1 842 738,18
18/12/2019	390 000,00	64 062,58	2 161 672,22	390 000,00	49 150,96	2 183 587,22

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 décembre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : réalise les reprises des provisions pour dépréciation à hauteur de 64 062,58 € sur la régie de l'eau potable et 49 150,96 € sur la régie de l'assainissement,

Article 2 : réalise les provisions pour dépréciation d'éléments d'actif à hauteur de 390 000 € sur le budget eau potable et de 390 000 € sur le budget assainissement.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 224-19 C

Objet de l'acte : RD - Réalisation de provisions pour dépréciation d'éléments d'actif et de reprises sur provisions sur les budgets eau potable et assainissement

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres délibérations ou décisions

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22391H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22391H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au